



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires
Rentrée 2025 -2026
Ardèche



Inscriptions du **12 mai au 19 juillet 2025**



A compter du **20 juillet** application d'une **majoration de 30 €** par enfant pour inscription tardive (sauf déménagement ou affectation tardive sur présentation de justificatifs).



Privilégiez l'inscription en ligne sur :

<https://laregionvoustransporte.fr/scolaireardeche>

- Inscription possible 7j/7, 24h/24
- Paiement CB en ligne sécurisé avec possibilité de paiement en 3 fois jusqu'au 29 septembre
- J'imprime chez moi le coupon provisoire utilisable dès la rentrée en attendant ma carte de transport ou le rechargement de ma carte OÙRA



- Créer ou se connecter au compte transport familial (avec identifiant et mot de passe personnalisés)

- Puis inscrire chacun de vos enfants au transport scolaire 2025/2026.

Le paiement vous sera demandé après instruction du dossier par l'antenne des transports de l'Ardèche. Vous pourrez suivre l'avancement des dossiers sur ce compte, ajouter des pièces justificatives et télécharger le coupon provisoire utilisable dès la rentrée par votre (vos) enfant(s).



Préparer en amont les documents en version numérique :

- Une photo d'identité de l'enfant transporté.
D'autres documents pourront vous être demandés en cas de demande de prise en charge en garde alternée ou de scolarisation en dehors du plan de transport.

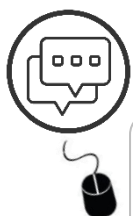


Le transport scolaire pour qui ?

Tout élève de la maternelle (3 ans au plus tard le 31/12) jusqu'à la Terminale habitant en Ardèche et résidant à plus de 3km de l'établissement défini par le plan de transport scolaire (cf. Règlement des transports scolaires).

Exceptions : les élèves en classes spécialisées ou les 3^{ème} professionnelles ou les lycéens suivant des options particulières dispensées dans l'établissement le plus proche de leur domicile en fonction de leur affectation par l'éducation nationale ⇒ La prise en charge est acceptée sur présentation d'un justificatif d'affectation.

Votre enfant a entre 3 et 6 ans : contactez l'antenne régionale des transports au 04 8000 7000 pour connaître les conditions de prise en charge.



En cas de problème lors de la saisie en ligne ou de question

Consultez la foire aux questions <https://laregionvoustransporte.fr/scolaireardeche>

Contactez-nous via le formulaire contact sur le site ou par téléphone au **04 8000 7000**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires

Rentrée 2025 -2026

Ardèche



Suis-je concerné ?

Oui, si vous habitez en Ardèche.

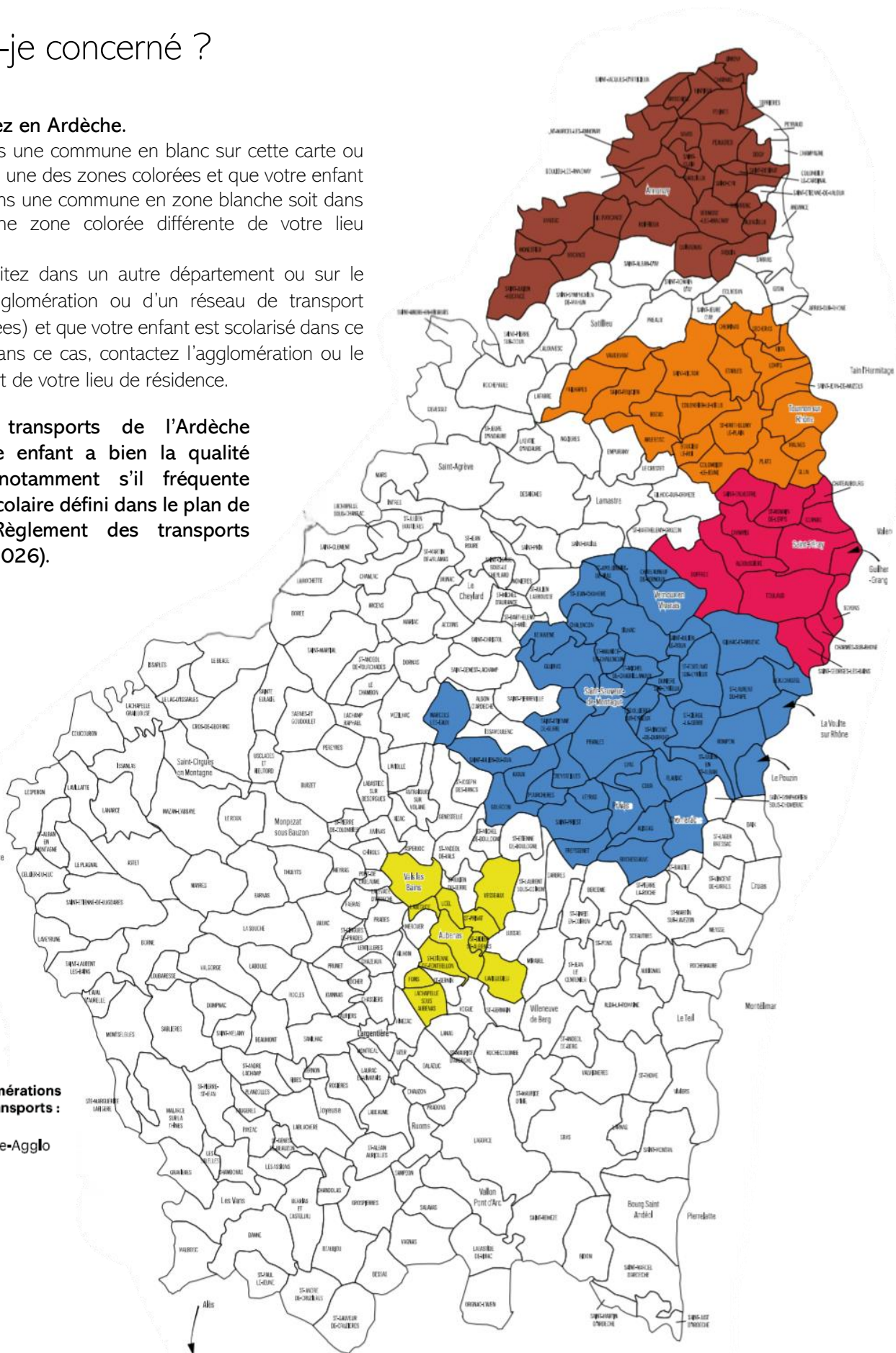
Si vous habitez dans une commune en blanc sur cette carte ou si vous habitez dans une des zones colorées et que votre enfant est scolarisé soit dans une commune en zone blanche soit dans une commune d'une zone colorée différente de votre lieu d'habitation.

Non : Si vous habitez dans un autre département ou sur le périmètre d'une agglomération ou d'un réseau de transport urbain (zones colorées) et que votre enfant est scolarisé dans ce même périmètre. Dans ce cas, contactez l'agglomération ou le syndicat de transport de votre lieu de résidence.

L'antenne des transports de l'Ardèche vérifiera si votre enfant a bien la qualité d'ayant droit, notamment s'il fréquente l'établissement scolaire défini dans le plan de transport (cf. Règlement des transports scolaires 2025-2026).

Périmètres des Agglomérations et des Syndicats de transports :

-  Annonay Rhône-Aggl
-  CAPCA
-  ARCHE Agglo
-  Tout'en Bus
-  VRD





Formulaire d'inscription papier

Si vous ne souhaitez/pouvez pas faire la demande en ligne, il est possible de le demander à l'établissement scolaire ou à l'antenne des transports de l'Ardèche. Ce formulaire est à retourner à l'antenne régionale des transports de l'Ardèche avant le 20 juillet (cachet de la poste faisant foi) accompagné d'un chèque du montant dû à l'ordre de la Régie Transports scolaires 07.



Combien ça coûte ?

Elèves ayants droit :

- **Gratuité pour les primaires** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet que l'élève soit demi-pensionnaire ou externe.
- **120 €/an et par enfant pour les collégiens et lycéens** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet que l'élève soit demi-pensionnaire, externe ou interne.

Dégressivité possible :

- à partir du 3ème enfant payant : réduction de 50 % du tarif ayant droit
- à partir du 4ème enfant transporté payant : gratuité pour lui et les suivants

Elèves non ayants droit :

- **225 €/an et par enfant de la maternelle à la terminale, sous réserve de places disponibles dans le car pour les élèves sur services spéciaux*.**
- **Le choix entre l'abonnement Scolaire+ Mobilité Région à 225 € et un abonnement commercial simple pour les élèves sur ligne régulière**.** (Renseignements auprès de l'antenne régionale des transports)

*car transportant uniquement des scolaires

**car transportant des usagers commerciaux et scolaires



Pour tous : 30 € par enfant (majoration) si l'inscription est réalisée à compter du 20 juillet



En cas de garde alternée

Si les deux parents habitent en Ardèche et que l'enfant a besoin de deux trajets distincts vous pouvez demander un double trajet. Lors de la demande en ligne comme en version papier vous devrez compléter et joindre l'attestation sur l'honneur de séparation disponible sur le site.

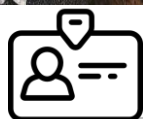
Le domicile d'un des deux parents doit respecter le plan de transport scolaire.

Vous ne paierez qu'une seule participation familiale à la Région pour les deux trajets.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires
Rentrée 2025 -2026
Ardèche



Mon titre de transport Scolaire+ Mobilité Région

- Votre enfant aura accès du 01/09/2025 au 31/08/2026 à :
 - o Son circuit scolaire
 - o Aux lignes régulières Car Région et Car Région express
 - o Aux TER circulant en Auvergne-Rhône-Alpes
- Si votre enfant a déjà une carte OURA, celle-ci est valable 5 ans. Une fois son inscription au transport scolaire validée, le nouvel abonnement sera téléchargé automatiquement à la montée dans le car en apposant la carte sur le valideur.
- Pour les élèves n'ayant pas encore de carte OURA, celle-ci sera envoyée au domicile des familles à partir de juillet.

Certains élèves recevront également une carte papier qui sera valable sur leur circuit scolaire dont les cars ne sont pas équipés de billettique. Dans tous les cas, votre enfant pourra emprunter le car pour son trajet scolaire dès septembre en présentant au conducteur le coupon provisoire valable jusqu'au 6 octobre 2025. Si vous avez fait une inscription en ligne, vous pouvez éditer ce coupon à partir du site d'inscription. Si vous avez fait une inscription en utilisant un formulaire papier, ce coupon doit être rempli et découpé sur ce formulaire et tamponné par l'établissement scolaire.



Aides au transport

En l'absence de transport scolaire ou de ligne du réseau cars Région Ardèche, la Région accorde, sous conditions, une aide financière pour l'utilisation de :

- **Réseau SNCF** (pour les lycéens qui suivent une option non disponible dans l'établissement le plus proche du domicile) ;
- **Voiture personnelle** dans le respect des conditions du plan de transport scolaire (indemnités applicables à partir de 3,1 km du point d'arrêt le plus proche ou de l'établissement). Une indemnité par famille par commune de scolarisation.

Les imprimés de demande d'aide pour « Transport en voiture particulière » et « aide SNCF » sont disponibles à partir de mi-octobre sur <https://laregionvoustransporte.fr/scolaireardeche>

Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ardèche

4 rue Pierre Filliat

07000 PRIVAS

T 04 8000 7000

transports07@auvergnerhonealpes.fr

Accueil téléphonique du lundi au samedi de 8h00 à 19h00

Accueil physique du mardi au jeudi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17H

Sauf du 1^{er} juillet au 18 juillet et du 1^{er} septembre au 30 septembre accueil physique du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H (le vendredi jusqu'à 16H)